



Transfert contrats - Application article L1124-1 du CT ?

Par **Charlotte031**, le **17/04/2016** à **18:45**

Bonjour,
Si un gérant d'une holding acquiert la totalité des parts sociales d'une entreprise cible, les contrats de travail de cette société se retrouvent ils automatiquement transmis au nouvel employeur ?
Cela relève t-il précisément de la "cession" prévue au sein de l'article L1124-1 du Code du travail ?
Merci d'avance pour votre réponse

Par **morobar**, le **18/04/2016** à **07:14**

Bjr,
C'est exactement cela.